



Nouméa, le 07/02/2017

Didier RIGOTTARD IA IPR EPS
et les Chargés de mission EPS

à Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

à Mesdames et Messieurs les
professeurs d'EPS

LETTRE DE RENTRÉE EPS 2017 : « L'École porteuse des valeurs républicaines, qui ne peut pas fermer les yeux devant la réalité des inégalités et de leurs poids, doit se donner les moyens de les combattre ».

L'inspection pédagogique régionale d'EPS, composée de Didier RIGOTTARD IA-IPR, Anne LE BOUHILLEC et Eric REUILLARD chargés de mission, souhaite une bonne rentrée scolaire aux enseignants d'EPS et la bienvenue à ceux qui arrivent dans l'académie de la Nouvelle-Calédonie.

Cette lettre à destination des chefs d'établissement, professeurs EPS, est d'abord l'occasion pour nous de remercier tous les enseignants qui, par leur présence, leur investissement et leur professionnalisme, ont permis la réussite des élèves et le bon déroulement des examens. En effet, les efforts fournis ont favorisé la réussite de 78,5 % des élèves au DNB (+0.3 point), 84,5 % au baccalauréat général (-0.8 point), 82,2 % en technologie (+5.6 points), 69,7 % pour le professionnel (-3.4 points), et enfin 76,6 % pour le CAP (+4.8 points). Les progrès encourageants montrent qu'en dépit des conditions d'enseignement difficiles, la réussite est possible en Nouvelle-Calédonie. Les efforts doivent donc se poursuivre cette année pour satisfaire l'objectif affirmé d'élever le niveau de qualification de tous les élèves, et plus encore dans la voie professionnelle. **La différenciation pédagogique et l'évaluation positive doivent être au centre de vos préoccupations.**

Ensuite, cette lettre a pour objet de rappeler la contribution de l'EPS à la réussite de tous les élèves dans le contexte de l'académie, de son projet et des orientations nationales. Gardons à l'esprit que l'école ne peut fermer les yeux devant la réalité des inégalités et doivent se donner les moyens de les combattre. **L'École est un enjeu qui nous concerne tous, en tant que société, en tant que République, et en tant que pays ou territoire et c'est bien au cœur de la classe que les enseignants peuvent aider les élèves à être acteurs de leurs apprentissages, les préparer au monde qui les attend.** C'est en partageant collectivement cette idée que nous mènerons effectivement les élèves qui nous sont confiés vers la réussite.

Les programmes qui définissent les connaissances essentielles et les méthodes qui doivent être acquises au cours des différents cycles, rythment aujourd'hui le parcours de l'élève et constituent le cadre au sein duquel les enseignants organisent leurs enseignements. L'idée centrale est de prendre en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève. C'est pour cela que les équipes d'EPS doivent garder à l'esprit que **le projet disciplinaire**, qui prend en compte l'équilibre de l'offre de formation, l'adaptation des méthodes pédagogiques et le choix des contenus spécifique à chaque activité physique et sportive support des enseignements **est un document professionnel incontournable qui doit être partagé et surtout rester**

vivant.

La rentrée scolaire 2017 s'inscrit en **continuité** avec la logique des autres années sur l'organisation des enseignements, la sécurité des élèves, la mise en œuvre des programmes d'EPS, l'accompagnement éducatif au collège. Mais cette rentrée est également une **année de changement**, car vous allez préparer cette réforme indispensable du collège.

Cette lettre de rentrée a donc pour objet de rappeler certains points et recommandations pédagogiques relatives à la mise en œuvre de l'enseignement de la discipline EPS pour l'année scolaire 2017. Ces points d'actualité et priorités devront être repris lors des premiers conseils d'enseignement pour **combattre les inégalités tout au long de la scolarité et promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante**.

1. Actualité et priorités

Accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle

La refondation de l'École de la République place la **qualité des apprentissages** au cœur de l'action engagée et annonce que les **contenus d'enseignement** doivent évoluer pour garantir l'acquisition des connaissances et des compétences selon une progression cohérente et adaptée aux apprentissages. L'année 2018 sera une année déterminante au cours de laquelle seront mis en œuvre les nouveaux programmes de la maternelle, de l'école élémentaire et du collège. Grâce à cette réforme en profondeur, le nouveau collège doit mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves. Cette année doit être l'occasion pour les équipes d'EPS, lors des réunions pédagogiques régulières, d'anticiper de nouvelles pratiques d'enseignement et d'expérimenter de nouvelles organisations pédagogiques. Le collège doit offrir des réponses différenciées pour permettre aux collégiens et collégiennes de construire les connaissances, capacités et attitudes chargées de garantir à chacun, à l'issue de la scolarité obligatoire, **la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

Afin d'**accompagner au mieux leurs élèves**, les professeurs veilleront particulièrement cette année, à chaque niveau d'enseignement à prendre en compte les spécificités de chacun en premier lieu dans le cadre de la classe, car **c'est d'abord au cœur de la classe que se joue la réussite de chaque élève**. L'identification des besoins de chacun est essentielle pour construire un enseignement différencié qui donne du sens et permet de réelles acquisitions. L'attention portée sur les difficultés rencontrées et la nature de celles-ci sont des éléments qui fondent le déroulement de la leçon, au plan didactique et pédagogique. Le développement de **l'estime de soi**, du **sentiment de réussite**, de la **curiosité** guideront l'enseignant au même titre que les acquisitions motrices et **favoriseront l'envie d'apprendre et la persévérance scolaire**. En Nouvelle-Calédonie, le cheminement vers la maîtrise des compétences et connaissances des programmes et du socle commun pose à un certain nombre d'élèves de réelles difficultés. La **mise en place du cycle 3, du cycle 4** sera au cœur de vos réunions d'équipe pour repérer sans retard les manques et besoins, et les traiter spécifiquement. C'est à ces conditions que vous pourrez construire, en fonction des besoins, le chemin ou le parcours qui permettra à chaque élève d'apprendre, mais surtout de se construire en tant qu'adulte.

L'évaluation par compétence est également au centre des réflexions. Celle-ci en devenant positive doit être questionnée à la fois du point de vue formatif et sommatif. Pour faire réussir les élèves, **l'évaluation doit être conçue comme un moyen de faire progresser et être au service des apprentissages pour en finir avec cette « constante macabre »**. Votre réflexion dans ce domaine devrait limiter les situations de blocage qu'on observe lorsqu'un élève se croit définitivement rejeté par une matière ou une discipline, avec à terme le risque qu'il décroche. Je vous invite, grâce à la notion d'apprentissage par cycle, à penser vos activités supports avec beaucoup de progressivité. Si les compétences attendues des anciens programmes disparaissent, elle reste un support à vos discussions et vos débats, car comme vous l'avez observé dans ces nouveaux programmes, **c'est aux équipes en fonction des attendus de fin de cycle des champs d'apprentissage ainsi que des compétences du socle commun, de faire le choix des compétences à travailler dans chaque APSA de vos programmations**. Ces choix devront être accompagnés par des propositions partagées de « situation emblématique » des compétences que vous viserez. Ces **situations emblématiques** devant être **révélatrices de notre cœur de métier, car personne ne le fera à notre place, la motricité, mais également des cinq domaines du socle commun**. Les documents d'accompagnement qui n'ont rien de prescriptif sont des outils qui peuvent accompagner vos réflexions et vos choix.

Il est important en EPS, de **faire faire** aux élèves **l'expérience des valeurs** de la citoyenneté, à travers les activités physiques, c'est-à-dire vivre les normes du groupe comme étant les siennes et ne plus les percevoir comme des contraintes, mais comme des nécessités à l'autonomie et à la liberté de chacun. L'élève doit pouvoir **vivre en acte ces valeurs**. La gestion des différences, la constitution des équipes, les statuts et rôles de chacun, la sécurité, l'entraide, l'écoute, la construction des règles, les résultats, les sanctions sont autant de leviers pour l'enseignant pour permettre cet apprentissage. Cet engagement pour le partage des valeurs de **liberté, égalité, fraternité et laïcité** peut dépasser bien évidemment le cadre des cours si les équipes pédagogiques s'inscrivent dans les dispositifs d'accompagnement des élèves (accompagnement éducatif, personnalisé, tutorat, sections sportives scolaires...) et dans les enseignements pluridisciplinaires (IDD, enseignements d'exploration, TPE, bientôt EPI...).

Au-delà de l'EPS, les **associations sportives** constituent, par leur rayonnement, **d'autres voies de réussite** pour les élèves. Le nombre de licenciés, la qualité des rencontres, le développement de la formation des jeunes officiels témoignent année après année de la vitalité de la plupart des AS et du sport scolaire dans l'académie. L'Association Sportive est le premier **lieu de pratique physique et associative volontaire** accessible à tous les élèves. Sans elle, nombre d'entre eux n'auraient accès à aucune pratique physique en dehors de l'enseignement obligatoire d'EPS. Elle est aussi le **lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice d'une citoyenneté en acte** au travers des différents rôles et responsabilités assumés par les élèves. Il est important de rappeler que le sport scolaire, par les pratiques compétitives ou de loisir dans différents sports et la prise de responsabilités dans la vie associative (jeunes officiels, jeunes reporters, jeunes secouristes, brigade verte...), est un **élément de dynamisation et de cohésion des établissements scolaires**. L'AS est donc, parmi d'autres, une **composante constitutive de l'École républicaine**, en raison des apprentissages qu'elle vise, mais également des **valeurs éducatives et sociales** qu'elle concourt à développer.

Avec l'arrivée de la réforme, je rappelle **aux enseignants et aux présidents des AS** que ce **sport scolaire est également un support possible des parcours citoyen** (formation jeunes officiels) **santé** (formation jeunes secouristes), **et pourquoi pas du parcours avenir** (connaissances des métiers du sport) à la seule condition que les projets du sport scolaire soit pensé en termes de cycle.

Diversification des parcours et des approches pédagogiques au collège

Le projet pédagogique organise les enseignements afin de permettre à chaque élève de la sixième à la troisième de construire effectivement deux niveaux de compétence attendue dans chacun des huit groupes d'activité pour favoriser l'acquisition des compétences propres, méthodologiques et sociales définies dans le programme. L'an prochain, les nouveaux programmes seront effectifs et les projets d'EPS sont à réécrire pour répondre aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons, ensemble et à égalité de construire **cinq compétences** travaillées en continuité durant les différents cycles :

- Développer sa motricité et apprendre à **s'exprimer** en utilisant son corps
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des **méthodes** et des **outils**
- Partager des **règles**, assumer des **rôles** et des **responsabilités**
- Apprendre à entretenir sa **santé** par une **activité physique régulière**
- S'approprier une **culture** physique sportive et artistique

Pour développer ces compétences générales, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, **un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires** :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Adapter ses déplacements à des environnements variés
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Les équipes devront profiter de cette année, en Nouvelle-Calédonie, pour mettre en place cette évolution

professionnelle. **L'intégration de la sixième dans le cycle 3** avec les classes de Cm1 et Cm2 est **un axe fort à investir**. Des liens doivent se construire avec l'école primaire. Vos pratiques de liaison avec l'école (cross, rencontre sportive, course d'orientation...) sont essentielles pour faciliter l'accueil des sixièmes. Mais le travail par cycle va demander d'autres réflexions avec les professeurs des écoles, car en fin de cycle 3 vous attesterez des compétences acquises. **Il est donc crucial de penser le parcours de ce cycle 3 collectivement**. Que font-ils en CM1-CM2 et sixième ? Quels APSA travaillons-nous en commun ? Quels APSA travaillons-nous spécifiquement ? Quels échanges professionnels pour choisir les contenus à mettre en place en place pour chaque niveau de classe ? Vous devrez renforcer ce lien avec l'école élémentaire pour favoriser la progressivité des apprentissages et améliorer la transition entre l'école et le collège. **Les conseils école-collège** à vocation exclusivement pédagogique et **les formations 1^{er} second degré à initiative locale**, afin d'innover par exemple dans des cycles d'apprentissage associant le CM2 et la 6^{ème} sont des pistes à explorer.

Pour renforcer l'acquisition des compétences en EPS, comme l'année dernière, **les TICE et les outils numériques** sont des nouvelles technologies qu'il faut utiliser, car ils motivent les élèves et facilitent leur entrée dans les apprentissages. Au-delà des difficultés matérielles que l'enseignant peut rencontrer sur les installations sportives, les smartphones, tablettes, images et vidéos faisant partie intégrante du quotidien de l'adolescent, peuvent être des outils à intégrer au cours d'EPS pour **stimuler l'intérêt des élèves et faciliter les acquisitions**. Mais attention l'attrait de la nouveauté ne dure qu'un temps et le support numérique n'a rien de magique, car il ne suffit pas de confronter l'élève à un média (une image, une vidéo) ou d'accompagner son apprentissage d'une tablette pour qu'il apprenne. Il est donc important pour les enseignants d'utiliser au mieux ces nouveaux outils formatifs en gardant à l'esprit que la spécificité de l'EPS reste l'action motrice et la sollicitation aux ressources. Pour faire apprendre, l'utilisation du numérique ne doit en aucun cas diminuer le temps d'engagement moteur. Pour jouer son rôle pédagogique, l'idée-force des TICE est de faciliter le développement de l'autonomie dans les apprentissages et ainsi faciliter **la prise de recul nécessaire aux enseignants pour guider tous les élèves**, surtout ceux en difficulté qui en le plus besoin, **vers des acquis solides et durables**.

Diversification des parcours et des approches pédagogiques au lycée

Une seule nouveauté pour vous, la certification par capitalisation dans la voie professionnelle est modifiée par [l'arrêté du 11 juillet 2016](#). **À compter de la session d'examen 2018** dans le cadre de l'allègement de la pression certificative sur les élèves de la voie professionnelle, la certification en classe de seconde est supprimée dans toutes les matières.

La conséquence de cette décision en EPS est précisée dans **l'article 3 de l'arrêté** :

«**□ Dans le cadre du contrôle en cours de formation, chaque candidat au certificat d'aptitude professionnelle ou au brevet d'études professionnelles doit réaliser un ensemble certificatif composé de deux épreuves relevant de deux compétences propres à l'éducation physique et sportive différentes.**

- **Pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel, ces deux épreuves se déroulent en classe de première professionnelle.**
- **Pour les candidats suivant une formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle, ces deux épreuves se déroulent en première ou deuxième année de formation. □»**

Pour le reste pas de modification. Les recommandations de l'année dernière restent d'actualité. Au **lycée général et technologique** comme au collège, le programme guide la mise en œuvre des enseignements. Le curriculum de formation conduit tous les élèves à vivre une expérience dans chacune des cinq compétences propres et atteindre le niveau 4 de compétence attendue dans au moins trois CP, dont la CP5. **Les épreuves certificatives** ont pour objet de vérifier la construction effective des compétences attendues. Elles **ne sont pas à considérer comme des objets d'enseignement**. L'obligation d'évaluer les élèves sur trois compétences propres répond à la volonté de conserver jusqu'en fin de scolarité une **EPS de qualité**.

Dans la **voie professionnelle** qui s'organise en deux types de formations : CAP BEP en deux ans et baccalauréat en trois ans le projet EPS doit insister sur **l'équilibre de la formation** entre les compétences propres à l'EPS et leur **étroite articulation avec les compétences méthodologiques et sociales**. Le principe de **capitalisation des notes** institué pour les examens induit également la nécessité de penser l'offre de formation sur l'intégralité du cursus de l'élève, notamment en combinant le nombre et le choix des APSA et les niveaux de compétences attendues.

Quelle que soit la filière, les équipes ancreront leur projet pédagogique dans les **orientations de la réforme des lycées**

(*mieux orienter, mieux accompagner chaque lycéen, mieux adapter le lycée à son époque*), dans les exigences du programme et dans la singularité du projet d'établissement. Pour réussir cela, une **formation équilibrée, diversifiée et surtout équitable** doit être formalisée pour tous les élèves (filles ou garçons; sportifs ou non; à besoin éducatif particulier ou pas...). L'obligation de résultat (atteinte des niveaux 3 et 4) conduit à raisonner non plus en termes de programmation annuelle, mais de curriculum de l'élève depuis son entrée en seconde jusqu'au diplôme. Elle nécessite d'anticiper l'offre de formation sur les trois années et de garder trace de ce qui a été effectivement proposé à chaque jeune. Les nouvelles dispositions offrent d'authentiques espaces d'expression à l'initiative des équipes pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves : diversité et progressivité de la formation, temps d'enseignement forcément long pour garantir des acquis solides, validation des compétences méthodologiques et sociales dans une activité globale. Certains lycées les ont déjà investis avec réussite.

3. Dispositifs ressources auprès de l'inspection

Les chargés de mission

Pour vous accompagner dans cette **quête d'innovation et d'expérimentation pour rendre notre école plus juste**, vous pouvez compter sur les compétences, reconnues par le corps d'inspection, des chargés de mission EPS **Anne LE BOUHELLEC et Eric REUILLARD**

Commission académique « Examens » (CAP, BEP, BAC)

Présidée par le Vice-Recteur, cette commission a pour mission de **valider les protocoles d'évaluation** des établissements et notamment les aménagements proposés dans le cadre du **contrôle adapté**. Elle collecte et harmonise les notes du CCF, avant de les transmettre au jury d'examen. La commission est indispensable, pour **corriger des écarts qui ne seraient pas justifiés par des contextes d'évaluation particuliers**. De plus, elle apporte des informations à l'échelon de l'établissement pour des **régulations souhaitables** et légitimes sur certains aspects comme les **inaptitudes, la cohérence des menus, les écarts de notes entre les filles et les garçons**. Ces observations, retranscrites dans le rapport de la commission disponible à l'adresse <http://eps.ac-noumea.nc/> contribuent à l'évolution de la discipline dans l'académie.

La commission 2017 se réunira en mars pour valider les protocoles. En fin d'année, le dispositif de collecte et de validation des notes laissera la possibilité aux établissements d'organiser leurs dernières épreuves de CCF et les derniers rattrapages jusqu'au 09 novembre 2017.

Groupe ressources

Ce groupe a pour mission de **concevoir et diffuser des ressources pédagogiques numériques** destinées à **enrichir les pratiques pédagogiques** des enseignants d'EPS au service des apprentissages des élèves (nouvelles pratiques; liaison école collège; égalité fille garçons; utilisation des TICE; préparation de la réforme du collège). Il assure éventuellement l'encadrement et le suivi des stages inscrits au plan académique de formation (PAF) et contribue à des travaux académiques, voire nationaux.

Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle

Les informations consignées dans cette lettre ne couvrent qu'en partie l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Chacun pourra utilement les compléter en consultant régulièrement le [site EPS de l'académie](#). Dans le but de favoriser un échange de pratique, il sera alimenté de toutes vos expériences pédagogiques de qualités. Il sera également un outil de recueil d'informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, installations, accompagnement éducatif, enseignement d'exploration, sport scolaire, formation...)

Enfin, pour permettre une communication professionnelle efficace, je rappelle **la nécessité pour chaque professeur d'utiliser l'adresse électronique professionnelle** fournie par l'académie pour tous les courriers professionnels (services administratifs, établissement, services UNSS, conseillers techniques EPS et l'inspection pédagogique régionale). Je demande à chacun d'effectuer, selon la modalité la mieux adaptée, la consultation régulière de cette boîte mail et je rappelle qu'il est possible d'organiser le transfert automatique des messages vers n'importe quelle messagerie personnelle.

Pour conclure, rappelons-nous que l'EPS historiquement a toujours anticipé les mesures qui apparaissent dans les

nouveaux textes. Ceci est encore vrai pour ces nouveaux programmes. La discipline a par exemple largement contribué aux relations inter degré et saura donner corps au **nouveau cycle 3**. Elle a également largement contribué à la mise en œuvre des itinéraires de découverte (IDD), précurseurs des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et a participé à la mise en place et au bon fonctionnement de l'accompagnement personnalisé (AP). Je vous adresse à tous mes encouragements pour assurer la mise en œuvre d'une **EPS au service de la réussite de tous** et je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun, malgré les conditions difficiles, pour proposer un enseignement de qualité aux élèves qui nous sont confiés afin de leur **permettre de mieux apprendre pour mieux réussir**. Je souhaite que durant cette année charnière, l'ensemble des enseignants d'EPS de l'académie **invente crée, innove** et surtout **ose** afin de **mettre en place cette réforme** incontournable dès 2018 et **faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées**. Passage obligé pour qu'arrivés au lycée, à l'université les élèves soient capables de se former pleinement et sereinement pour vivre une vie d'adulte épanouie.

L'Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS



Didier RIGOTTARD